Guide tarifaire des produits et services

Applicable au 19 Novembre 2026

Les tarifs indiqués dans ce document sont exprimés hors taxes. Il s'y ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération. Les frais soumis à TVA sont signalés par la mention HT.

La souscription des produits et services présentés dans ce guide est soumise à l'acceptation du Crédit Lyonnais (ci-après LCL) et est conditionnée au respect de leurs conditions d'éligibilité.

Offre groupée de services

Offre L by LCL Pro Incluant : • IBAN français et compte courant • 1 carte physique à débit immédiat • 5 cartes virtuelles • 2 retraits d'espèces en distributeurs en euro dans la zone euro • Virements SEPA illimités en faveur ou en provenance d'un compte LCL • 40 virements SEPA en faveur ou en provenance d'une autre banque, virements non SEPA en euros en provenance d'une autre banque et prélèvements SEPA par mois [1] • Accès à des services de gestion via le module « Essentiel » de Kolecto (gestion des achats, gestion des ventes, gestion bancaire et pré-comptable) [2] • Remplacement de carte	**9€ HT par mois en abonnement mensuel** **Gratuit si client LCL à titre particulier [3]** **97€ HT par an en abonnement annuel**

[1] S'applique à la somme de l'ensemble des prélèvements SEPA et des virements émis et reçus (hors virements entre comptes ouverts dans les livres de LCL).

[2] KOLECTO, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 30.000 € - 50 rue la Boétie, 75008 Paris - R.C.S Paris 844 589 226 - N° TVA intracommunautaire : FR38844589226 - SIRET : 84458922600019.

[3] Réservé aux clients LCL titulaires d'un compte à titre particulier. La personne physique titulaire du compte à titre particulier doit être la même que le représentant de l'entreprise ouvrant le compte L by LCL Pro. En cas de création de compte particulier ultérieure à la création de compte L by LCL Pro, les clients L by LCL Pro en abonnement mensuel bénéficieront automatiquement de l'offre gratuite. La clôture du compte particulier met fin au bénéfice de la gratuité et l'offre mensuelle payante s'applique à compter du mois suivant.

Paiements (à l'exclusion des cartes)

Virements SEPA en faveur ou en provenance d'un compte LCL Virements SEPA instantanés (émission et réception) et ordinaires (réception uniquement)	**Inclus dans l'offre groupée de services**
Virements SEPA en faveur ou en provenance d'une autre banque, virements non SEPA en euros en provenance d'une autre banque et prélèvements SEPA Virements SEPA instantanés (émission et réception) et ordinaires (réception uniquement) Virements non SEPA en euros (réception uniquement) Prélèvements SEPA (Core) et SEPA Interentreprise (BtoB)	**40 par mois inclus [1], puis 0,4€ par opération supplémentaire**

Cartes et espèces

Fourniture de cartes physiques de débit (cartes de paiement internationales à débit immédiat) Incluant les solutions de Paiement mobile Apple Pay et Google Pay	**Inclus dans l'offre groupée de services** **1 carte maximum**
Fourniture de cartes virtuelles de débit (cartes de paiement internationales à débit immédiat) Paiement mobile Apple Pay et Google Pay	**Inclus dans l'offre groupée de services** **5 cartes maximum**
Retrait d'espèces en euro	**2 retraits par mois inclus, puis 2€ par retrait supplémentaire**
Retrait d'espèces en devise étrangère [4]	**2€ par retrait et 1,9% du montant total retiré à l'étranger**
Frais de paiement par carte en devise étrangère [5]	**1,9% par opération**
Frais de remplacement de carte En cas de carte perdue, volée ou utilisée frauduleusement	**Inclus dans l'offre groupée de services**

[4] L'opération de change est effectuée au cours appliqué par VISA au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage par rapport au taux de référence de la Banque Centrale Européenne (BCE), consultable sur le site Visa.fr.

Services de gestion opérés par Kolecto

Module Essentiel de Kolecto Incluant : • 1 utilisateur • 150 factures par an • Création et envoi de devis et factures clients • Annuaire clients et fournisseurs • Centralisation des factures fournisseurs • Alertes et détections d'anomalies • Agrégation et suivi bancaire • Export comptable • Support humain disponible par messagerie • Alertes de retard de paiement (module ventes) • Relances manuelles et automatisées (module ventes) • Collecte de factures automatisée (module achats)	**Inclus dans l'offre groupée de services**

Encaissements

Versement d'espèces [5] En agence LCL	**2€ par dépôt** **Plafond de montant versé fixé à 1 000€ par jour et 2 500€ par mois**
Encaissement sur smartphone via la solution Tap to Pay [6] Disponible sur Android et iOS	**0,7% du montant de la transaction + 0,1€ de frais par transaction pour les cartes non professionnelles émises dans l'Espace Economique Européen (EEE)** **2,5% du montant de la transaction + 0,1€ de frais par transaction pour les cartes non professionnelles émises hors EEE et les cartes professionnelles**

[5] L'accès à ce service est possible à compter de l'expiration d'un délai de trente jours suivant la souscription de l'offre L by LCL Pro. Il est subordonné à l'acceptation de LCL, qui se réserve le droit de refuser cet accès pour des raisons liées à l'activité professionnelle exercée par le client, telle qu'identifiée par son code NAF. Les clients peuvent vérifier le bénéfice de l'accès au service de dépôt d'espèces depuis l'application L by LCL Pro ou depuis l'espace de banque en ligne accessible sur l.lcl.fr/pro.

[6] Sous réserve du respect des conditions d'éligibilité figurant aux Conditions Générales L by LCL Pro.

Autres services

Découvert autorisé	**15% (Taux Effectif Global)**
Assurance Multirisque Professionnelle [7] Formule Primo (Responsabilité Civile Professionnelle) Formule Plus (Responsabilité Civile Professionnelle + Biens en tous lieux)	**Nous consulter**
Assurance des Moyens de Paiement professionnels [8]	**Nous consulter**

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention Somme perçue pour l'intervention relative à une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, etc.).	**Gratuit**
Frais de tenue de compte inactif	**Gratuit**
Frais d'opposition de carte et de prélèvement	**Gratuit**
Frais de refus de virement ou prélèvement	**Gratuit**
Frais par saisie administrative à tiers détenteur (ATD)	**10% du montant dû** **Dans la limite de 100€** [9]
Frais par saisie attribution ou saisie conservatoire	**10% du montant dû** **Dans la limite de 100€**
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire Le Fichier Central des Chèques (FCC) de la Banque de France centralise les décisions de retrait de carte à la suite d'une utilisation abusive ou frauduleuse de la carte.	**Gratuit**
Frais pour intérêts débiteurs Le montant de l'abonnement L by LCL Pro est automatiquement prélevé sur votre compte tous les	**Gratuit**

[7] Selon les conditions et sous réserve des exclusions de garantie énoncées dans la notice d'information de l'assurance. Le contrat Assurance Multirisque Professionnelle est assuré par PACIFICA, entreprise régie par le code des assurances, et distribué par LCL.

[8] Selon les conditions et sous réserve des exclusions de garantie énoncées dans la notice d'information de l'assurance. Le contrat Assurance Moyens de Paiement est assuré par PACIFICA, entreprise régie par le code des assurances, et distribué par LCL. La gestion du contrat est assurée par SPB, courtier gestionnaire mandaté par l'assureur.

[9] Dans la limite d'un plafond de 100,00 € en vertu du décret n°2018-1118 du 10 décembre 2018.

1ers du mois dû (cas d'une souscription mensuelle) ou le 1er du mois suivant votre souscription (cas d'une souscription annuelle). Aucun intérêt ou frais débiteur n'est prélevé sur le compte en cas de retard de paiement.	

Résoudre un litige

LCL accorde la plus grande importance à la qualité de ses services. Toutefois un désaccord peut toujours survenir et pour le résoudre au plus vite, des recours vous sont proposés.

LE CONSEILLER EN LIGNE

Les conseillers en ligne L by LCL Pro sont vos interlocuteurs privilégiés auprès desquels vous devez vous adresser en cas de réclamation.

SUPPORT RÉCLAMATION

Notamment, si la réponse apportée par le conseiller en ligne ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter L by LCL Pro par courrier électronique à l'adresse suivante : reclamation-lbylclpro@lcl.fr.

LCL s'engage à accuser réception de la réclamation écrite dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi et à apporter une réponse dans un délai de 2 mois, sauf circonstances particulières dont LCL informera le Client. Si la réclamation porte sur l'un des Services de paiement (virement, prélèvement, paiement par carte ou retrait d'espèces), ce délai est ramené à 15 Jours ouvrables. Dans le cas où la réponse ne peut être apportée dans ce délai pour des raisons échappant à son contrôle, LCL en informera le Client et apportera une réponse définitive au plus tard 35 Jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

LA MÉDIATION

En tout état de cause, si au bout de 2 mois, LCL n'a pu trouver de solution qui vous satisfait ou en l'absence de réponse, vous pourrez saisir gratuitement un médiateur qui vous répondra en toute indépendance et équité conformément à la charte de médiation disponible sur son site internet.

Plusieurs médiateurs existent et interviennent selon l'objet du litige.

Votre réclamation concerne :

Les services fournis par LCL ou la commercialisation de produits, et si vous êtes une personne physique agissant pour des besoins professionnels ou une association vous pouvez contacter :

- Monsieur le Médiateur auprès de LCL BC 312.87 - 75079 Paris cedex 02 ou via son formulaire en ligne disponible sur le site www.lcl-mediateur.fr.

Un sinistre dans le cadre d'un contrat d'assurances ou sa mise en œuvre et après avoir obtenu la réponse du Service client de l'assureur, vous pouvez contacter :

- Le Médiateur de l'assurance TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09 ou via son formulaire en ligne disponible sur le site www.mediation-assurance.org

Des difficultés de financement bancaire, un refus de crédit, vous pouvez contacter :

- Le Médiateur du Crédit sur son formulaire en ligne disponible sur le site www.mediateurducrédit.fr

L by LCL est une marque du Crédit Lyonnais, SA au capital de 2 037 713 591 €, SIREN 954509741 – RCS Lyon, siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon, siège central : 20 avenue de Paris - 94811 Villejuif cedex, inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07001878. Agréé (sous le n°30002) et contrôlé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris cedex 09 et par la Banque Centrale Européenne (BCE) 60640 Francfort-sur-le-Main, Allemagne - Contrôlé également par l'Autorité des marchés financiers (AMF) : 17 Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02